

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

B 170 XD

Date de révision: 06.12.2023

Code du produit: 89300321

Page 1 de 13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

B 170 XD

UFI: PV3Y-JAJG-R98W-FVS6

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Liquide de rinçage spécifique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant**

Société: Winterhalter Gastronom GmbH
Rue: Winterhalterstrasse 2 - 12
Lieu: D-88074 Meckenbeuren
Téléphone: +49 7542 4020
e-mail: info@winterhalter.com
Interlocuteur: Business Unit Chemicals
e-mail: sds@winterhalter.com
Internet: www.winterhalter.com

Fournisseur

Société: Winterhalter France SAS
Rue: 46 route de Brignais
Lieu: F-69630 Chaponost
Téléphone: +33 820 20 4205
e-mail: infos@winterhalter.fr
Interlocuteur: Business Unit Chemicals
e-mail: sds@winterhalter.com
Internet: www.winterhalter.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence: numéro d'urgence national (Chemtrec): +33 9 75 18 14 07
numéro d'urgence national (ORFILA): 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Acute Tox. 4; H302
Skin Irrit. 2; H315
Eye Irrit. 2; H319

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

alcool alkylque éthoxylé

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:



conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

B 170 XD

Date de révision: 06.12.2023

Code du produit: 89300321

Page 2 de 13

Mentions de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P501	L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208	Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, 2-octyl-2H-isothiazol-3-one. Peut produire une réaction allergique.
--------	--

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
196823-11-7	Oxirane, méthyle, polymère avec oxirane, éther monoisotridécyclique, bloc			25 - < 50 %
	Eye Irrit. 2; H319			
	alcool alkylique éthoxylé			25 - < 50 %
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2; H302 H315			
15763-76-5	p-cumenesulphonate de sodium			0,3 - < 2,5 %
	239-854-6		01-2119489411-37	
	Eye Irrit. 2; H319			
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one			< 0,1 %
	220-120-9	613-088-00-6	01-2120761540-60	
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H330 H302 H315 H318 H317 H400 H411			
26530-20-1	2-octyl-2H-isothiazol-3-one			< 0,1 %
	247-761-7	613-112-00-5		
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1A, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H330 H311 H301 H314 H318 H317 H400 H410 EUH071			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

B 170 XD

Date de révision: 06.12.2023

Code du produit: 89300321

Page 3 de 13

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
196823-11-7		Oxirane, méthyle, polymère avec oxirane, éther monoisotridécylque, bloc	25 - < 50 %
		par voie orale: DL50 = >2000-5000 mg/kg	
		alcool alkylique éthoxylé	25 - < 50 %
		par voie orale: DL50 = >300-2000 mg/kg	
15763-76-5	239-854-6	p-cumenesulphonate de sodium	0,3 - < 2,5 %
		dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg	
2634-33-5	220-120-9	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	< 0,1 %
		par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,05 mg/l (poussières ou brouillards); par voie orale: ATE = 500 mg/kg Skin Sens. 1; H317: >= 0,05 - 100 Aquatic Acute 1; H400: M=1	
26530-20-1	247-761-7	2-octyl-2H-isothiazol-3-one	< 0,1 %
		par inhalation: ATE 0,27 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE 311 mg/kg; par voie orale: ATE 125 mg/kg Skin Sens. 1A; H317: >= 0,0015 - 100 Aquatic Acute 1; H400: M=100 Aquatic Chronic 1; H410: M=100	

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

>= 30 % agents de surface non ioniques, < 5 % agents de surface amphotères, agents conservateurs (Benzisothiazolinone, OCTYLISOTHIAZOLINONE).

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau. Traitement médical nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.
Combinaison complète de protection.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

B 170 XD

Date de révision: 06.12.2023

Code du produit: 89300321

Page 4 de 13

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour le nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Liquide de rinçage spécifique

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

B 170 XD

Date de révision: 06.12.2023

Code du produit: 89300321

Page 5 de 13

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
15763-76-5	p-cumenesulphonate de sodium		
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	136,25 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	26,9 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	local	0,096 mg/cm ²
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	68,1 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	6,6 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	3,8 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	local	0,048 mg/cm ²

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	
Milieu environnemental	Valeur	
15763-76-5	p-cumenesulphonate de sodium	
Eau douce	0,23 mg/l	
Eau de mer	0,023 mg/l	
Sédiment d'eau douce	0,862 mg/kg	
Sédiment marin	0,0862 mg/kg	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	100 mg/l	
Sol	0,037 mg/kg	
26530-20-1	2-octyl-2H-isothiazol-3-one	
Eau douce	0,0022 mg/l	
Eau douce (rejets discontinus)	0,0122 mg/l	
Eau de mer	0,00022 mg/l	
Eau de mer (rejets discontinus)	0,00122 mg/l	
Sédiment d'eau douce	0,0475 mg/kg	
Sédiment marin	0,00475 mg/kg	
Sol	0,0082 mg/kg	

Conseils supplémentaires

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Ouvrir les fenêtres, pour assurer une ventilation naturelle.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: Lunettes à monture (EN 166)

Protection des mains

Utilisation de gants de protection (EN 374)

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

B 170 XD

Date de révision: 06.12.2023

Code du produit: 89300321

Page 6 de 13

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Non nécessaire en cas de manipulation conforme.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	incolore	
Odeur:	spécifique au produit	
Point de fusion/point de congélation:		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		100 °C
Inflammabilité:		non applicable
		non applicable
		non applicable
Limite inférieure d'explosivité:		non applicable
Limite supérieure d'explosivité:		non applicable
Point d'éclair:		non déterminé
Température d'auto-inflammation:		non déterminé
Température de décomposition:		non déterminé
pH-Valeur (à 20 °C):		8,5
Hydrosolubilité:		facilement soluble
Solubilité dans d'autres solvants		
non déterminé		
Coefficient de partage n-octanol/eau:		non déterminé
Pression de vapeur:		non déterminé
Densité (à 20 °C):		1,03 g/cm ³
Densité de vapeur relative:		non déterminé

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

Propriétés comburantes

Le produit n'est pas: comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation: non déterminé

Teneur en corps solides: non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

aucune

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

B 170 XD

Date de révision: 06.12.2023

Code du produit: 89300321

Page 7 de 13

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est stocké et utilisé conformément à sa destination.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion.

ETAmél calculé

ATE (orale) 1000,0 mg/kg

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
196823-11-7	Oxirane, méthyle, polymère avec oxirane, éther monoisotridécylrique, bloc				
	orale	DL50 >2000-5000 mg/kg	Rat	Producteur	OCDE 201
	alcool alkylrique éthoxylé				
	orale	DL50 >300-2000 mg/kg	Rat	Producteur	OCDE 423
15763-76-5	p-cumenesulphonate de sodium				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat	Producteur	OCDE 401
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Lapin	Référence bibliographique	
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one				
	orale	ATE 500 mg/kg			
	inhalation vapeur	ATE 0,5 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0,05 mg/l			
26530-20-1	2-octyl-2H-isothiazol-3-one				
	orale	ATE 125 mg/kg			
	cutanée	ATE 311 mg/kg			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0,27 mg/l			

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, 2-octyl-2H-isothiazol-3-one. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

B 170 XD

Date de révision: 06.12.2023

Code du produit: 89300321

Page 8 de 13

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le produit n'est pas: Écotoxique.

B 170 XD

Date de révision: 06.12.2023

Code du produit: 89300321

Page 9 de 13

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
196823-11-7	Oxirane, méthyle, polymère avec oxirane, éther monoisotridécyclique, bloc					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>1-10	96 h	Brachydanio rerio	Producteur OCDE 203
	alcool alkylique éthoxylé					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>10-100	96 h	Tête de boule	Producteur OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>10-100	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Producteur OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>100	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Producteur
15763-76-5	p-cumenesulphonate de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>100	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	Référence bibliographique
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>100	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Référence bibliographique
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>100	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Référence bibliographique
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	>1000	3 h		Producteur OCDE 209
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	2,2 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	Producteur OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,11	72 h	Selenastrum capricornutum	Producteur OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	3,27	48 h	Daphnie	Producteur OCDE 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,21	28 d	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	Producteur OCDE 215
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	0,04	3 d	Selenastrum capricornutum	Producteur OCDE 201
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	1,2 mg/l	21 d	Daphnie	Producteur OCDE 211
26530-20-1	2-octyl-2H-isothiazol-3-one					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,036	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	Thor Specialities (UK) LTD. OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,084	72 h	Desmodesmus subspicatus	Thor Specialities (UK) LTD. OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,42	48 h	Daphnia	Thor Specialities (UK) LTD. OCDE 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,022	28 d	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	Thor Specialities (UK) LTD. OCDE 210
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	0,004	3 d	Algae	Thor Specialities (UK) LTD. OCDE 201
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,002	21 d	Daphnia	Thor Specialities (UK) LTD. OCDE 211

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

B 170 XD

Date de révision: 06.12.2023

Code du produit: 89300321

Page 10 de 13

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
196823-11-7	Oxirane, méthyle, polymère avec oxirane, éther monoisotridécyclique, bloc			
	ISO 14593	>60%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
	alcool alkylique éthoxylé			
	OCDE 301B	80-90%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
	DIN EN ISO 11734	75%	60	
	Relativement/partiellement biodégradable.			
15763-76-5	p-cumenesulphonate de sodium			
	OCDE 301B	>60%	28	Référence bibliographique
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one			
	OCDE 307	0,04 d		Producteur
	OCDE 302B	90%		Producteur
	OCDE 303A	80%		Producteur

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	0,7
26530-20-1	2-octyl-2H-isothiazol-3-one	2,61

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	6,95		
26530-20-1	2-octyl-2H-isothiazol-3-one	19,21		ECHA

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

B 170 XD

Date de révision: 06.12.2023

Code du produit: 89300321

Page 11 de 13

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

070699 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; déchets non spécifiés ailleurs

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

B 170 XD

Date de révision: 06.12.2023

Code du produit: 89300321

Page 12 de 13

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnementDANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT: Non**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

2004/42/CE (COV): 0%

Indications relatives à la directive
2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)**Législation nationale**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

Résorption cutanée/sensibilisation: Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

CAS: Chemical Abstracts Service

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

LL50: Lethal loading, 50%

EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

vPvB: very persistent, very bioaccumulative

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

B 170 XD

Date de révision: 06.12.2023

Code du produit: 89300321

Page 13 de 13

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organization
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
VOC: Volatile Organic Compounds
SVHC: Substance of Very High Concern
Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Acute Tox. 4; H302	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H301 Toxique en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H330 Mortel par inhalation.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.
EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, 2-octyl-2H-isothiazol-3-one. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)